Corrigé – Brevet 2022 – histoire-géographie-EMC – Amérique du Nord

Analyser et comprendre des documents en histoire : Françaises et Français dans une République repensée, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques : pourquoi et comment aménager le territoire ?, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire : Françaises et Français dans une République repensée *(20 pts)*

1. Le document 1 est un **discours politique** : le discours d'investiture prononcé par **Charles de Gaulle** devant l'**Assemblée nationale** le **1er juin 1958**, sous la IVe République. Le président de la République, René Coty, vient de le nommer président du Conseil (chef du gouvernement) et de Gaulle demande aux députés de lui accorder leur confiance. Le contexte est celui de la **crise de mai 1958** : le 13 mai 1958, à Alger, des partisans de l'Algérie française soutenus par une partie de l'armée se sont soulevés et ont réclamé le retour du général.

Dans le deuxième paragraphe, de Gaulle dit s'être proposé pour « conduire, une fois de plus au salut le pays, l'État, la République ». Il rappelle ainsi son rôle historique pendant la Seconde Guerre mondiale : par l'**appel du 18 juin 1940**, lancé depuis Londres, il a refusé l'armistice et fondé la **France libre**, dont il a été le chef ; à la Libération, il a présidé le **Gouvernement provisoire de la République française (1944-1946)** et rétabli la République. Il se présente donc comme l'homme providentiel capable de sauver une nouvelle fois le pays.

2. Selon de Gaulle, la situation politique de la France en juin 1958 est très grave. L'État est affaibli : il évoque « La dégradation de l'État qui va se précipitant » et « L'unité française immédiatement menacée ». La cause profonde de cette crise est, selon lui, le mauvais fonctionnement des institutions de la IVe République : « c'est la confusion et par là même l'impuissance des pouvoirs » (gouvernements instables, renversés sans cesse par l'Assemblée). La conséquence possible est dramatique : la France « se trouve menacée de dislocation, et peut-être, de guerre civile ».

3. La phrase « L'Algérie plongée dans la tempête » fait référence à la **guerre d'Algérie**, commencée en **1954** (insurrection du 1er novembre 1954 lancée par le FLN), et plus précisément à la **crise du 13 mai 1958**. L'Algérie est alors une colonie française formée de départements, où vivent environ un million d'Européens. Le FLN (Front de libération nationale) mène une lutte armée pour l'indépendance ; l'armée française conduit une répression dure (torture, déplacements de population). Le 13 mai 1958, à Alger, des partisans de l'Algérie française, avec l'appui de généraux, s'emparent du siège du gouvernement général et forment un « comité de salut public » qui exige le retour de De Gaulle au pouvoir. La menace d'un coup d'État militaire contre la République explique la crainte de « guerre civile » exprimée dans le discours. La guerre ne s'achève qu'avec les **accords d'Évian (mars 1962)** et l'indépendance de l'Algérie en juillet 1962.

4. De Gaulle annonce « les trois principes qui doivent être, en France, la base du régime républicain » :

- la souveraineté du peuple : « Le suffrage universel est la source de tout pouvoir. » ;
- la séparation des pouvoirs : « Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif doivent être effectivement séparés » ;
- la responsabilité du gouvernement devant les députés : « Le Gouvernement doit être responsable vis-à-vis du Parlement. »

Deux principes suffisaient : la nouvelle République voulue par de Gaulle repose sur le suffrage universel et sur un pouvoir exécutif renforcé, bien séparé du Parlement. Ces principes se retrouvent dans la Constitution de la V^{e} République, approuvée par référendum le 28 septembre 1958.

5. Le référendum du 28 octobre 1962 décide l'**élection du président de la République au suffrage universel direct**. Jusque-là, d'après la Constitution de 1958, le président était élu par un collège d'environ 80 000 grands électeurs (élus locaux et parlementaires). Le document 2, la une du *Monde* du 30 octobre 1962, montre que « Le « oui » obtient 61,75 % des suffrages exprimés » ; le « non » ne l'emporte que dans quatorze départements. Désormais, le président tire son autorité directement du vote des citoyens : la première élection de ce type a lieu en 1965.

La phrase du document 1 qui correspond à cette modification est : « Le suffrage universel est la source de tout pouvoir. »

> **Astuce.** Quand on te demande de « présenter le document », pense à la grille nature / auteur / date / destinataire / contexte : chaque élément rapporte des points, et ici le contexte (crise de mai 1958 et guerre d'Algérie) est indispensable.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques : pourquoi et comment aménager le territoire ? *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : introduction (présenter les territoires ultramarins, problématique) ; I. des territoires éloignés et faiblement intégrés dans leur espace régional ; II. des aménagements qui les valorisent ; conclusion.

Rédaction modèle

La France possède des territoires ultramarins répartis dans tous les océans, dont cinq départements et régions d'outre-mer (DROM) : la Guadeloupe et la Martinique dans les Antilles, la Guyane en Amérique du Sud, La Réunion et Mayotte dans l'océan Indien. Situés à des milliers de kilomètres de la métropole, ces territoires sont peu intégrés à leur environnement régional. Comment les aménagements permettent-ils de valoriser ces territoires malgré leur isolement ?

D'abord, les territoires ultramarins sont faiblement intégrés dans leur espace régional. Ce sont souvent des îles, éloignées et de petite taille, au relief contraignant et exposées aux risques naturels (cyclones, volcans, séismes). Leurs échanges se font surtout avec la France métropolitaine et l'Union européenne, dont ils font partie en tant que régions ultrapériphériques : La Réunion, par exemple, reçoit l'essentiel de ses importations de la métropole et de l'Union européenne et commerce peu avec l'Afrique ou Madagascar. De plus, leur niveau de vie est bien plus élevé que celui de leurs voisins, ce qui crée un contraste et attire des migrants, comme à Mayotte, où arrivent de nombreux Comoriens, ou en Guyane.

Cependant, ces territoires mettent en œuvre des aménagements qui les valorisent. L'État, les collectivités et l'Union européenne financent des infrastructures de transport : grands ports maritimes, aéroports internationaux, ou encore la nouvelle route du littoral à La Réunion, construite en partie sur la mer pour relier Saint-Denis à La Possession. En Guyane, le Centre spatial guyanais de Kourou lance les fusées européennes Ariane et fait de ce territoire un espace de haute technologie. Le tourisme, grâce aux plages, aux parcs nationaux et aux paysages volcaniques, est aussi développé. Enfin, la coopération régionale progresse : le pont sur l'Oyapock relie la Guyane au Brésil, et La Réunion coopère avec les pays voisins au sein de la Commission de l'océan Indien.

Ainsi, les territoires ultramarins restent tournés vers la métropole et peu intégrés à leur région, mais les aménagements soutenus par l'État et l'Union européenne les désenclavent et valorisent leurs atouts.

> ⚠ **Piège.** Le sujet a deux volets : la faible intégration régionale *et* les aménagements. Un développement qui ne parle que des difficultés (ou que des aménagements) perd la moitié des points. Donne au moins deux exemples localisés et précis.

2. L'aménagement du territoire métropolitain français (carte page 5)

2. a) Noms à écrire sur la carte :

- pays limitrophe (trait pointillé au nord-est, à l'est de la Lorraine) : **Allemagne** ;
- région française (cadre vide au sud-est, près de la frontière italienne) : **Provence-Alpes-Côte d'Azur** ;
- zone industrialo-portuaire ① (à l'embouchure de la Seine) : **Le Havre** ;
- zone industrialo-portuaire ② (sur la côte méditerranéenne, près de Marseille) : **Marseille-Fos** ;
- métropole régionale ③ (au confluent du Rhône et de la Saône) : **Lyon**.

2. b) Légende complétée :

- grand cercle noir : **Paris, métropole de rang mondial** (ville mondiale) ;
- petit cercle noir : métropole régionale (déjà indiqué) ;
- carré blanc : **zone industrialo-portuaire (grand port maritime)** ;
- triangle pointillé : **aéroport international** (Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly près de Paris, Nice) ;
- surface hachurée : **ancienne région industrielle en reconversion** (Nord et Lorraine) ;
- axe majeur de transport : figuré à dessiner, par exemple un **trait épais rouge** (ou une double flèche) ;
- deux façades maritimes : figuré à dessiner, par exemple un **trait épais bleu** le long du littoral.

2. c) Sur la carte :

- l'**axe majeur de transport** se trace avec le figuré choisi de **Lille à Marseille en passant par Paris et Lyon** (on peut le prolonger jusqu'au Havre) : c'est l'axe Nord / Paris / vallée du Rhône / Méditerranée ;
- les deux **façades maritimes** se tracent en bleu le long des côtes : la **façade de la Manche et de la mer du Nord** (de Dunkerque au Havre, ① inclus) et la **façade méditerranéenne** (autour de Marseille-Fos ②, jusqu'à Nice).

> 💡 **Astuce.** Sur une carte à compléter, utilise exactement le même figuré (forme et couleur) dans la légende et sur la carte, et écris les noms à l'horizontale, lisiblement, au bout des traits prévus.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie *(10 pts)*

1) Le conseil de quartier Turones réunit des **élus municipaux** (« Anne Bluteau, adjointe du quartier Tours-Est, sa suppléante, Betsabée Haas et Annaëlle Schaller, adjointe en charge de la démocratie permanente »), des **habitants** du quartier et des **associations** (« Les doléances et propositions d'amélioration des habitants et associations représentées »). Il est animé avec l'aide d'un coordonnateur des conseils de quartier, Antoine Cavalier.

Sa tenue est obligatoire parce que c'est la **loi** qui l'impose : « Cette instance de démocratie locale est rendue obligatoire par la loi ». Il s'agit de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, qui oblige les communes de 80 000 habitants et plus, comme Tours, à créer des conseils de quartier.

2) Le conseil de quartier intervient par exemple dans :

- la **propreté et la gestion des déchets** : l'atelier « Propreté/déchets » demande la propreté du quartier, la remise en fonction des sanisettes et la distribution de cendriers de poche ;

- la **mise en valeur du patrimoine et l'embellissement** du quartier : restauration et réinstallation de la sculpture Ecce Homo, réaménagement de la place Payon, végétalisation de la rue Delpérier.

On peut aussi citer la tranquillité publique (insécurité, bruit dans le Vieux-Tours) ou la culture (le projet « Musique pour tous »).

3) Selon le texte, la démocratie locale est la participation des habitants à la vie et aux décisions de leur commune, au plus près de chez eux : le conseil de quartier est une instance « pour mettre en place des projets de proximité mais aussi parler de la vie locale », et la municipalité « souhaite en faire une instance de consultation des projets municipaux ».

Le texte justifie son utilité de plusieurs façons : elle permet de faire remonter aux élus les problèmes concrets des habitants (les doléances sur les « nuisances dans le Vieux-Tours et la rue Colbert ») ; elle permet aux citoyens de proposer et de porter des projets (« Musique pour tous », les ateliers thématiques, qu'il suffit de cinq personnes pour créer) ; enfin, elle maintient un lien direct avec la mairie grâce au binôme « contact relais ». Les habitants ne se contentent donc pas de voter : ils participent entre deux élections.

4) Réponse rédigée

En démocratie, le pouvoir appartient au peuple : l'article 3 de la Constitution de 1958 affirme que « La souveraineté nationale appartient au peuple ». Pour que ce principe soit réel, les citoyens doivent s'engager, de différentes façons.

La première forme d'engagement est le **vote** : à 18 ans, chaque citoyen peut élire ses représentants (maire, députés, président de la République) et s'exprimer par référendum. Le vote est un droit, mais aussi un devoir civique. Le citoyen peut aussi s'engager en politique en adhérant à un parti ou en se portant candidat à une élection.

L'engagement peut aussi être **collectif** : adhérer à une association (loi de 1901), à un syndicat, participer à un conseil de quartier comme à Tours, signer une pétition ou manifester pour défendre une cause. Les jeunes peuvent s'engager dès le collège comme délégués de classe, dans un conseil municipal des jeunes, puis par le service civique, comme sapeur-pompier volontaire ou comme bénévole.

Ces engagements sont essentiels : ils donnent leur légitimité aux élus, permettent de contrôler leur action, de faire entendre les besoins de chacun et de faire vivre la solidarité et la fraternité. Sans citoyens engagés, la démocratie s'affaiblit : c'est pourquoi, futurs citoyens, nous avons tous notre rôle à jouer.

> **Astuce.** Dans la dernière question, distingue bien plusieurs formes d'engagement (vote, engagement politique, associatif, syndical, local, bénévole) et termine en expliquant pourquoi elles sont indispensables : c'est la seconde partie de la consigne, souvent oubliée.

Conseils pour le jour J

L'épreuve dure 2 heures pour 50 points : garde environ 40 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (développement construit et carte) et 25 minutes pour l'EMC, plus quelques minutes de relecture. N'oublie surtout pas de rendre la page 5 avec ta copie : une carte complétée mais non rendue ne rapporte rien.

En histoire, chaque réponse doit s'appuyer sur une citation courte et exacte du document, entre guillemets, puis sur tes connaissances (crise de mai 1958, guerre d'Algérie, Constitution de 1958, référendum de 1962). Ne confonds pas le référendum du 28 septembre 1958, qui adopte la Constitution, et celui du 28 octobre 1962, qui instaure l'élection du président au suffrage universel direct.

Pour le développement construit, pense à une introduction qui présente les territoires ultramarins et à des exemples localisés (La Réunion, Guyane, Antilles) : un exemple précis vaut mieux qu'une idée générale répétée. En EMC, utilise le vocabulaire exact : citoyenneté, démocratie locale, engagement, suffrage universel.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).